

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 septembre 2016

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de présents : 13

L'an deux mille seize, le six septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel TESTON, Maire, en session ordinaire.

Présents : Mmes DESVIDEAUX, BONNAFOUS, PALPACUER, ROURE, CHAMBON-SOULELIAC et LANGLADE, MM. TESTON, GRANGE, BROUILLARD, CHAPUIS, MARTINENT, ORIVES et TASSAN-DIN.

Par procuration : Mme ROMAIN (à Mme BONNAFOUS).

Absents excusés : M. PETROD.

Secrétaire de séance : Mme ROURE.

N°2016/050

### **SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT : MISE EN PLACE DE NOUVEAUX TARIFS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à l'approbation du règlement du service de l'eau et du règlement du service de l'assainissement collectif, il convient de fixer

- les tarifs des prestations suivantes qui seront applicables immédiatement :
  - AEP : Forfait vérification compteur par un agent de la collectivité
  - AEP : Contrôle des installations privées lorsqu'une autre ressource en eau est utilisée
  - Assainissement : Contrôle de conformités des installations privées à l'occasion des cessions de propriété à la demande des propriétaires ou notaires
- Les tarifs relatifs aux abonnements en fonction du diamètre du compteur qui seront applicables aux consommations à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :
  - AEP : abonnement trimestriel compteur diamètre 15/20, compteur diamètre 30 et compteur diamètre 40
  - Assainissement : abonnement trimestriel compteur diamètre 15/20, compteur diamètre 30 et compteur diamètre 40

**Décision** : Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Fixe les tarifs suivants des prestations suivantes qui seront applicables immédiatement :
  - AEP : Forfait vérification compteur par un agent de la collectivité : 50 €HT
  - Assainissement : Contrôle de conformités des installations privées à l'occasion des cessions de propriété à la demande des propriétaires ou notaires : 50 €HT
- Reporte à un prochain conseil la fixation des tarifs relatifs aux abonnements en fonction du diamètre du compteur qui seront applicables aux consommations à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, considérant qu'un ajustement d'ensemble des tarifs doit être effectué en vue d'équilibrer le budget du service de l'eau et de l'assainissement
- Décide que le tarif pour le contrôle des installations privées lorsqu'une autre ressource en eau est utilisée sera fixé dès que la Commune aura désigné un prestataire pour réaliser cette mission.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.



The logo of the Mairie de Thueyts is circular with a blue border. Inside the circle, there is a central emblem featuring a figure holding a staff and a star above their head. The text 'MAIRIE DE THUEYTS' is written around the top inner edge, and '(Ardèche)' is at the bottom. Below the emblem, it says 'REP. DE FRANCE'.

Fait à THUEYTS,  
Le 6 septembre 2016  
Le Maire,  
Daniel TESTON